

2022/73

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	11

Séance du 25 novembre

L'an deux mil vingt-deux, le 25 novembre

Convocation
21/11/2022
Date d'affichage
21/11/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : S. GREMY – C. BLARDAT-KATOUI – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCECAO – W. COLAS – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – P. LAMY-BOYET – C. GUILLAUME

Absent ayant donné pouvoir: H. CAPPELLAZZI à C. DECUYPER – F. EUSTACHE à E. TRESCARTES

Absent excusé : P. BARDEL

Absent : A. DEGUY

Secrétaire : P. LAMY-BOYET

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29
Considérant que le conseil municipal a voté le budget 2022 sur des bases prévisionnelles à mesure de son exécution il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements.

Budget assainissement**Décision modificative n° 3 :**

Dépenses : 6718 = + 2489 €

Dépenses : 6063 = - 2489 €

Budget commune**Décision modificative n° 3 :**

Dépenses : 6718 = + 2516 €

Dépenses : 60621 = - 2516 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 089-218900595-20221125-2022_73-DE

AUTORISE Mme le Maire à procéder à ces modificatives budgétaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance
Pascale LAMY-BOYET

Le Maire
Catherine DECUYPER

